# TARIFICATION (avant taxes)

## Cotisation annuelle

| Membre fromager (cotisation selon le volume de lait transformé) | |
|---|---|
| ≤ 500 000 litres de lait/année | 150$ |
| De 500 000 à 5M litres de lait/année | 500 $ |
| ≥5M litres de lait/année | 1000$ |
| **Membre non-fromager** | |
| Recherche, éducation, gouvernemental, distributeur, consultant, partenaire, fournisseurs... | 200$ |

Les membres:

- Reçoivent l'infolettre
- Bénéficient d'un rabais pour analyses Valacta
- Bénéficient de 3 évaluations sensorielles gratuites ainsi que les outils CRAAQ
- Bénéficient de prix très avantageux pour les événements et formations.

## Tarification des services du CEFQ

La tarification s'applique aux services suivants : (autres services sur notre site)

- Service-conseil;
- Service-conseil d'urgence;
- Implantation de systèmes qualité de base CEFQ;
- Démarrage de fromagerie;
- Plan de formation en entreprise;
- Projet de R&D.

| Taux horaire (à la carte) | |
|---|---|
| Membre | 100$/h |
| Non-membre | 150$/h |
| **Forfait (achat de banque d'heures)[1]** | |
| 10 heures | 850$ |
| 20 heures | 1600$ |
| 30 heures et plus | 75$/h |

(1) - *Les forfaits sont disponibles seulement pour les membres du CEFQ et s'appliquent de la même manière aux plans de formation en entreprise et aux services subventionnés. Si une entreprise n'utilise pas toutes ses heures et met fin au contrat, l'écart de prix sera facturé selon le nombre réel d'heures utilisées.*

- *Un contrat doit être signé avec l'achat du forfait et doit obligatoirement indiquer la ou les personnes contacts de l'entreprise de même que fournir un dépôt de 20%; frais de déplacement en sus. Pour les forfaits de plus de 30 heures, le CEFQ peut tenter de partager les frais de déplacement entre les clients de même forfait lorsque possible*
- *La validité des forfaits s'étale sur un an, à compter de la date de signature du contrat. Une entente de confidentialité est signée.*

### *Conditions applicables aux services du CEFQ:*

*Un minimum de 15 minutes est facturé pour chaque consultation téléphonique et un minimum de 3 heures pour les consultations en entreprise à moins que celle-ci ne soit membre.*

*Tout montant impayé dans le délai prescrit (net 30 jours) portera intérêt au taux mensuel de 2% à intérêt composé à compter de la date d'exigibilité et ce jusqu'au paiement total. En cas de défaut de paiement pour une période de 90 jours et plus, des procédures légales de*

## Aide financière par le biais des réseaux Agriconseils

Les conseillers du CEFQ sont accrédités par les réseaux Agriconseils.

*Vérifiez auprès de votre conseiller régional l'éligibilité de votre entreprise à cette aide financière.*

www.agriconseils.qc.ca

**Centre d'expertise fromagère du Québec,** 3600 Casavant O. Saint-Hyacinthe QC J2S 8E3
Téléphone: 450-250-2330 Sans frais: 1-855-344-CEFQ (2337) info@expertisefromagere.com www.expertisefromagere.com